

Dimanche 02 juin 2024

Brem Sur Mer → 8h00 / 16h30

Salle des Fêtes et Salle des Sports



Vide grenier

Restauration, Buvette

Renseignements et inscriptions

→ Office du Tourisme au **02.51.90.92.33**

Organisé par l'Association *Source de l'Agaret*

Au profit des activités des Résidents de l'EHPAD L'AGARET

Article 1 – Le vide-grenier se déroulera Salle des Fêtes et Salle des Sports de Brem-sur-Mer.

Ouverture aux exposants à partir de 7h00 – Le déballage se fera de 7h00 à 8h00.

Après 9h00 votre emplacement pourra être redistribué.

Ouverture au public de 8h00 à 16h30.

Article 2 – Le prix de l'emplacement est fixé à 5€ la table de 1,20m fournie et 4€ le mètre linéaire.

Le prix des grilles est fixé à 2€ la grille et **leur placement est obligatoirement derrière l'exposant.**

Les emplacements sont loués avec des chaises.

Article 3 – Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui.

Les déchets devront être ramassés et remontés par l'exposant.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fin du vide-grenier.

Le rangement des stands pourra commencer à partir de 16h30.

Article 4 – L'organisateur, l'association *Source de l'Agaret*, ne pourra être tenu responsable des détériorations, des vols, des intempéries négatives ainsi que leurs conséquences.

Article 5 – Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué (désistement, intempéries ou autres motifs).

Article 6 – En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera établie.

Article 7 – Pour rappel : la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagers (article L310-2 du Code du Commerce).

Non-participation à 2 autres manifestations de même nature (article R321-9 du Code Pénal).

Il est interdit de vendre des animaux vivants ou empaillés, de la nourriture, de l'alcool, des armes (armes à feu, couteaux, etc...).

Article 8 – Les véhicules devront stationner uniquement sur les emplacements véhicules autour de la salle. Il est interdit de stationner à l'entrée de la salle pour le déchargement.

Article 9 – Les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 10 – L'inscription au vide-grenier implique l'acceptation et le respect du règlement.

COUPON DE RÉSERVATION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : /...../...../...../...../...../

Nombre de table(s) de 1,20m : X 5€ = €

Nombre de mètre linéaire : X 4€ = €

Nombre de grille(s) : X 2€ = €

SIGNATURE :

(Pour les mineurs, signature des Parents)

Pièces à joindre impérativement :

- votre règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'association *Source de l'Agaret*

- photocopie recto/verso de votre carte d'identité (pour un mineur pièce d'identité d'un des Parents)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement et la pièce d'identité.